

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 2 MAI 2024

Délibération n°2024.05.88

**LA NEF : recrutement de la direction de la régie à personnalité morale
et autonomie financière**

LE DEUX MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 25 avril 2024

Secrétaire de Séance: Maud FOURRIER

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **61**
Nombre de pouvoirs: **10**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Gérard LEFEVRE, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL, Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Roland VEAUX à Anthony DOUET, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD,

Excusé(s):

Frédéric CROS, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Corinne MEYER,

Suppléant(e.s):

Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2024

Affichage : 14/05/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MAI 2024

**DELIBERATION
N°2024.05.88**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

LA NEF : RECRUTEMENT DE LA DIRECTION DE LA REGIE A PERSONNALITE MORALE ET AUTONOMIE FINANCIERE

Pilier : 1 – Répondre aux besoins des habitants et des communes
Ambition : 104 – Fédérer par la culture
Enjeux : 10405 – Politique de l'image : Enjeu de démocratisation

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 12 : Consommation et production responsable
ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Par délibération n° 91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Par délibération n°414 du 29 juin 2017, le conseil communautaire a validé la transformation de la régie dotée de l'autonomie financière en régie à personnalité morale propre et à autonomie financière à compter du 1^{er} janvier 2018.

La régie musiques actuelles de GrandAngoulême est administrée par un Conseil d'Administration et une Présidente, désignés par le conseil communautaire sur proposition de son Président par la délibération n°147 du 16 juillet 2020. La direction de l'établissement est également désignée par le conseil communautaire sur proposition de son Président.

La direction est avec l'agent comptable, le seul agent de droit public de la régie.

Le processus de recrutement, lancé le 30 novembre 2023, a respecté les dispositions du décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques en portant une vigilance particulière aux principes de non-discrimination et de parité dans la phase de présélection des candidats tout autant que dans la composition du comité de sélection puis du jury de recrutement qui était composé de :

- Une représentante délibérante de la Régie Musiques de GrandAngoulême (Joëlle Averlan, Présidente)
- Une représentante délibérante de la DRAC Nouvelle-Aquitaine (Chantal de Romance – Conseillère musiques et danse)
- Une représentante délibérante de la Région Nouvelle-Aquitaine (Martine Pinville, conseillère régionale) et une représentante à titre consultatif (Isabelle Barrère - Cheffe du Service Régional des Industries Culturelles et Créatives)
- Un représentant délibérant du Département de la Charente (Patrick Mardikian – Vice-président culture tourisme) et une représentante à titre consultatif (Catherine Moreau – Directrice de la culture et de la politique de l'image)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2024

Affichage : 14/05/2024

- Un représentant délibérant de GrandAngoulême (Gérard Desaphy – Vice-Président) et deux représentants à titre consultatif (Arnaud Latour, Directeur Général adjoint des services et Thomas Schnabel, Directeur des Affaires Culturelles et de la Politique de l'Image)

- Deux représentants des réseaux à titre consultatif – la Fédélima (Véra Bezsonoff - Coordinatrice de l'accompagnement des adhérents et des dynamiques de territoire) et le Réseau des Indépendants de la Musique (Benjamin Suhard – Délégué territorial Deux Sèvres, Charente et Charente Maritime)

Les candidats étaient amenés à postuler avant le 12 janvier 2024. 23 candidats ont postulé (16 hommes et 7 femmes). Ayant atteint la parité des candidatures recevables, le jury s'est réuni le 16 janvier 2024 et a présélectionné sept personnes (3 femmes et 4 hommes). Ces candidats ont reçu une note d'orientation leur permettant de produire une note d'intention qui devait être rendue le 29 février 2024.

Deux candidats s'étant désistés pour des raisons personnelles, n'ont pas rendu de note, cinq candidats (deux hommes et trois femmes) ont été reçus par le jury le 19 mars 2024.

A l'issue de ces entretiens, le jury s'est déclaré unanimement en faveur de la candidature de Monsieur Guillaume MANGIER, tant pour ses engagements et son expérience que pour la qualité de son projet pour La Nef.

Le Conseil d'Administration de la régie du 22 mars 2024 a confirmé la position du jury de recrutement et a autorisé la Présidente à procéder à la demande d'agrément auprès du Ministère de la culture.

Monsieur Guillaume MANGIER a accepté le poste dans les conditions négociées par le jury et pourrait ainsi prendre ses fonctions le 3 juin 2024 en tant qu'agent contractuel de droit public.

La Ministre de la Culture, par courrier du 29 avril 2024, a signifié son agrément au recrutement de Monsieur Guillaume MANGIER.

Je vous propose :

D'APPROUVER le recrutement de Monsieur Guillaume MANGIER en tant que directeur de la Régie Musiques Actuelles de GrandAngoulême à compter du 3 juin 2024.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2024

Affichage : 14/05/2024